

COMMENT IMAGINER LA PLACE DE LA PLANTE SAUVAGE LORS DE LA CONCEPTION D'UN ESPACE PUBLIC ?

STÉPHANIE JARNY, ATELIER DU BARON PERCHÉ À CLISSON (44)



• Comment cette spécificité est-elle abordée avec le maître d'ouvrage ?

L'envie doit être partagée par les concepteurs et les maîtres d'ouvrage. Tout le monde s'accorde sur le fait que la « nature en ville » permet non seulement la préservation de la biodiversité, favorise l'ancrage du projet dans le territoire, mais agit également sur le bien-être des personnes. L'aspect financier peut aussi entrer en ligne de compte. Moins contraindre la nature coûtant moins cher...

• La flore sauvage a-t-elle sa place partout, au même niveau ?

Les enjeux s'expriment à des degrés divers selon le lieu. Ils sont abordés de manière systématique dans les nouveaux quartiers où le travail de conception s'attache à préserver et valoriser la trame végétale en place, notamment la maille bocagère. Les zones de rétention des eaux pluviales, les noues permettant de gérer l'écoulement des eaux pluviales à ciel ouvert, les zones humides qui ne peuvent être urbanisées, constituent autant d'espaces où pourra assez librement s'exprimer la flore sauvage.

La prise en compte de cette donnée fait son chemin sur les projets d'entrées d'agglomération, qui se définissent comme des espaces de transition entre campagne et cœur de bourg. Même si aujourd'hui, c'est une réalité économique plus qu'une réelle volonté de préserver la flore sauvage qui dicte la conduite, la création de trottoirs sur les deux rives de la voie n'est plus systématique et laisse parfois place aux accotements végétalisés. La problématique du respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) entre alors en ligne de compte. Rives routières « vertes » et PAVE (*plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics*) sont-elles deux notions compatibles ?

Il paraît en revanche plus difficile de laisser la flore sauvage s'exprimer dans les cœurs de bourgs. Aller dans ce sens, c'est en effet accepter l'image d'un projet non figé, plus « diffus », alors que l'espace public s'est construit depuis des décennies selon le principe poussé du partage modal : une place bien définie pour la voiture, une autre pour le piéton, les plantations étant bien « contenues » entre les bordures...

• Quels sont les éléments clés pour favoriser ou intégrer la flore locale dans les futurs aménagements ?

Un projet d'espace public paysager commence à « vivre » le jour de sa réception. A partir de là, il est essentiel pour assurer sa bonne « maturation » de prendre le temps d'observer pour mettre en place des actes de gestion appropriés, dépassant la peur de la perte de contrôle. Cette dimension est d'autant plus importante lorsque le projet intègre des plantes sauvages. Le travail de la personne en charge de l'entretien d'un espace paysager ne se limite pas, comme cela a longtemps été le cas, à maintenir le lieu dans une image constante, « propre ». Cette personne doit au contraire être acteur de l'évolution du site et l'accompagner tout en respectant le concept d'aménagement défini au départ.

Une intégration réussie de la flore sauvage dans l'aménagement passe également par l'acceptation de cette végétation spontanée par le grand public ; celle-ci suscitant souvent des sentiments négatifs ayant trait aux notions d'ordre et de propreté. L'acceptation repose sur la sensibilisation et passe par la communication, le partage du projet auprès de la population. Une meilleure connaissance de ces plantes (nom, usage, bénéfice), un juste dosage, une association avec des espèces plus « domestiques » ou des volubiles « racées » peut permettre de faire évoluer leur perception et leur ôter l'étiquette « mauvaise herbe ». Les associations environnementales qui mènent des travaux de connaissance fine de la biodiversité disposent de personnes ressources qui peuvent être précieuses (CPIE, Sciences participatives telles « Sauvage de ma rue »...) pour accompagner cette démarche de sensibilisation.

Favoriser l'expression de la flore locale dans les aménagements publics, c'est donc :

- Bien doser la place occupée par la « nature » selon le lieu, ses usagers et les capacités de gestion de la collectivité,
- Accepter que le projet livré en fin de chantier ne soit pas « fini » et bien intégrer dès l'amorce de la démarche les frais de fonctionnement, de gestion, de formation des agents en charge de l'entretien,
- Sensibiliser pour permettre son acceptation sur le plan esthétique, donnant à voir un aménagement moins ordonné, moins maîtrisé.

Pour toute question :

Emmanuel JARNY
Responsable éco-jardinier

CPIE Sèvre et Bocage

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Maison de la Vie Rurale

85700 La Flocellière

www.cpie-sevre-bocage.com

Tél. 02 51 57 77 14 / e.jarny@cpie-sevre-bocage.com



SÈVRE ET BOCAGE



Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



SÈVRE ET BOCAGE

Dans le cadre des journées de l'Union régionale des CPIE en faveur du développement durable et du plan Ecophyto en zones non-agricoles

À destination des représentants des collectivités, entreprises et associations en Pays de la Loire.

Programme sur www.urcpie-paysdelaloire.org



Le contexte local

L'arrêt de l'usage des pesticides sur les espaces publics est désormais programmé à court terme, du fait du durcissement de la réglementation. Localement, les collectivités ont déjà adopté de nouvelles pratiques afin, entre autres, de réguler, d'accompagner et d'intégrer la végétation spontanée. Toutefois, ces initiatives, et notamment la place des plantes sauvages en milieu urbain, questionnent :

- Faut-il tolérer toutes les plantes sauvages ?
- Les mauvaises herbes sont-elles toutes « mauvaises » ?
- Quelle acceptation des habitants ?
- Comment faire changer les regards ?

Ces questions doivent d'abord être traitées dès la conception des espaces publics entre les élus, les habitants et les paysagistes-concepteurs : elles nourrissent la réflexion sur la place du végétal en milieu urbain. Ensuite, le fleurissement, au travers du choix de la palette végétale (diversité des variétés) et de son mode d'implantation (semis ou

Mardi 6 octobre 2015

à partir de 13h30 - La Flocellière (85)

QUELLE(S) PLACE(S) POUR LES PLANTES SAUVAGES DANS NOS BOURGS ?

Visite de sites, témoignages, échanges...

Retour sur les expérimentations lancées par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et la Communauté d'Agglomération du Choletais, avec le soutien technique du CPIE Sèvre et Bocage.

Le contexte régional

L'Union Régionale des CPIE des Pays de La Loire (URCPiE) initie des événements pour valoriser et diffuser des connaissances en matière de développement durable et restituer, à l'échelle régionale, des problématiques émergentes.

Ainsi, depuis plusieurs années, les 7 CPIE ligériens mènent et accompagnent des expériences pour la réduction des pesticides dans les espaces publics. L'inventaire de ces projets montre à la fois la diversité et la richesse des actions menées :

- Accompagnement dans la gestion différenciée des espaces publics,
- Formation des agents aux techniques alternatives,
- Mise en place de plans de communication à destinations des élus, des agents et des habitants,
- Participation à la mise en place des chartes jardinerie,
- Charte d'engagement des collectivités et des particuliers,
- Organisation de colloques à destination des élus et techniciens...

La démarche de réduction des pesticides est un engagement fort qui s'inscrit sur le long terme. Des problématiques nouvelles apparaissent régulièrement et nécessitent un accompagnement permanent des collectivités impliquées dans cette dynamique.

C'est pourquoi les CPIE développent des espaces d'informations, de formations et d'échanges au service des collectivités, comme l'illustrent ces journées organisées en octobre dans trois départements différents.

plantation), peut constituer une solution pour accompagner la végétation spontanée et combler les espaces difficiles à entretenir (pieds de murs, limites de propriétés, pieds d'arbres). En complément, une meilleure connaissance des plantes sauvages par les agents s'avère indispensable afin de gérer et d'intégrer au mieux la végétation spontanée. Enfin, l'acceptation par tous de la présence de la plante sauvage passe par une réflexion globale sur l'ensemble des espaces verts de la collectivité : hiérarchisation des espaces, valorisation du travail des agents espace vert (capacité de décision), communication et implication des habitants. Sur ce dernier point, le rôle des paysagistes-jardiniers qui font du végétal l'élément central des jardins est crucial pour faire évoluer les regards.

Loi N° 2014-110 du 6 février 2014, Loi N° 2015-992 du 17 août 2015
- les produits phytosanitaires (PPS) seront interdits sauf les produits de bio-contrôle inscrits sur une liste :
- à partir du 01/01/2017, l'utilisation de tous les PPS du L253-1, pour les collectivités et l'Etat (voies comprises)
- à partir du 01/01/2019, la vente, la détention ou l'utilisation de tous les PPS pour les particuliers (non professionnels). A noter la suppression du libre-service des PPS en magasin à partir du 01/01/2017.

PRÉAMBULE

FRANÇOIS PAPIN, SERVICE ENVIRONNEMENT, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Les premières communes du Pays de Pouzauges ont engagé depuis 1999 la réduction des pesticides par l'intermédiaire des plans de désherbage initiés par Vendée Eau sur le bassin de Rochereau. Cette action exemplaire, étendue aujourd'hui à l'ensemble des communes, a permis de réduire dans un premier temps de 50% « la consommation » des produits phytosanitaires pour arriver aujourd'hui, pour quelques communes, au 0 pesticide.

Outre cette démarche avant-gardiste au regard de la réglementation et des échéances qui approchent, ce résultat n'aurait pu être obtenu sans la sensibilisation des agents et des élus. Depuis 2004, des journées de formation ont ainsi été mises en place en lien avec les acteurs du territoire que sont Vendée Eau, le CAUE de la Vendée et le CPIE Sèvre et Bocage. Un matériel innovant à la disposition des communes permet de conforter la démarche de réduction des pesticides en élargissant vers la gestion différenciée : broyeurs de végétaux, défoueurs pour les terrains de sport notamment assurent ainsi une valorisation locale des espaces verts, dans le respect de l'environnement et de ses habitants.

Depuis le début du dernier mandat, les élus communautaires ont souhaité confirmer cette démarche en impulsant la gestion différenciée à l'échelle du territoire. La formation des agents et la sensibilisation des élus seront donc poursuivies. Dans un premier temps, et en réponse aux demandes des communes qui souhaitent améliorer leur cadre de vie par le fleurissement, la communauté de communes a mis en place une expérimentation en partenariat avec le CPIE Sèvre et Bocage. Des parcelles témoins ont été aménagées pour mieux comprendre les conditions d'utilisation de la flore locale et spontanée dans les aménagements publics. Nous nous inscrivons là dans la démarche affichée des CPIE qui est de rechercher, de développer pour ensuite transmettre.



PRAIRIES FLEURIES ET MÉLANGE DE GRAINES :

REGARD D'UN PROFESSIONNEL : GRAINES BERTRAND À BRAIN-SUR-L'AUTHION (49)

Producteur français expert en graines de fleurs depuis 1947, Graines Bertrand a créé dès 1963 les premiers mélanges de fleurs esthétiques. Graines Bertrand a récemment rejoint Graines Voltz en 2013.

Le métier de Graines Bertrand, c'est avant tout la production (en Anjou) et la sélection de graines de fleurs de qualité.

Comment sont produits les mélanges de graines ?

Origine : les graines sont produites à + de 60% en France, principalement en Anjou.

Mode de production : chaque variété est produite séparément grâce à un réseau de 150 agriculteurs multiplicateurs qui produisent sur des petites surfaces de 100 m² à 3 ha selon les espèces. Les graines sont récoltées manuellement ou à la machine avant d'être nettoyées pour avoir une pureté spécifique dans les normes requises. Les germinations sont également testées en laboratoire.

Fabrication des mélanges : l'art des mélanges de fleurs réside dans la composition. Une bonne composition est un subtil mélange de variétés qui se succèdent en floraison, mais également d'une bonne adéquation entre les différentes tailles de graines. Pour pouvoir assembler une grosse graine et une petite graine, nous ajoutons différentes tailles intermédiaires qui permettent à la composition finale d'exister et de rester stable lors du semis. Chaque variété doit être dosée à la virgule près. Un écart d'un pourcent dans une composition peut faire varier 100% du résultat par la dominance de la variété. De nombreuses années de tests sont donc nécessaires pour arriver à la juste composition.

Quels types de mélanges fleuris choisir ?

Situation au regard de la gestion différenciée : à chaque utilisation son ou ses mélanges adéquat(s). En centre-ville, il faudrait plutôt choisir un mélange annuel très décoratif ; en cimetière, un mélange riche en vivaces naines pour pérenniser l'implantation ; en bord de route, une composition mixte d'annuelles et de vivaces pour allier fleurissement et implantation durable. En clair bien définir l'espace à végétaliser pour choisir le mélange approprié.

Type de sol : tous les types de sols conviennent aux mélanges grâce à la richesse des compositions. Plus il y a d'espèces dans un mélange, plus l'implantation sera réussie en conditions différentes.

Coûts : le coût varie de 0.03 €/m² à 1.3 €/m² selon le mélange choisi.



Fleurir uniquement avec des fleurs sauvages, c'est possible ?



Avantages et inconvénients des variétés sauvages : les fleurs sauvages sont souvent peu florifères (peu de fleurs au même moment) mais souvent à plus longue durée de floraison. Les germinations sont moins bonnes et le coût des graines est plus élevé que les « fleurs des jardins ». Il existe aussi quelques difficultés d'approvisionnement en quantités. Les puretés spécifiques des espèces dites sauvages (indigènes) sont rarement respectées du fait des approvisionnements courants à partir des pays de l'Est de l'Europe... à l'inverse des fleurs des jardins aisément produites en Anjou.

Type de lieux à privilégier : il est préférable d'implanter les mélanges de fleurs sauvages dans les zones naturelles, en bordures de villes ou villages pour valoriser les espaces naturels.

Comment réussir l'implantation d'une prairie fleurie ?

Saison de semis : semis de printemps (tous les mélanges peuvent se semer au printemps) ou semis d'automne (mélanges pluriannuels et mélanges 100% vivaces). L'intérêt du semis d'automne est multiple : moins de graines sont nécessaires par mètre carré, et moins besoin d'arrosage et de désherbage.

Préparation du sol : réaliser une préparation fine comme pour un gazon. Sur une terre remuée (chantiers, etc.), il est préférable de préparer le sol en pratiquant le faux-semis sur toute une année pour éliminer un maximum d'adventices.

Mode d'entretien : une fauche en fin de floraison est nécessaire sur les mélanges pluri-annuels et les mélanges 100% vivaces.



FAVORISER LA FLORE LOCALE PAR UN ENTRETIEN ADAPTÉ : COMMENT EXPRIMER AU MIEUX LA DIVERSITÉ SPONTANÉE

SÉBASTIEN BRIN, ÉCO-JARDINIER À SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE (85)

• Comment l'enjeu est-il abordé avec la clientèle ?

En fonction du potentiel du site, la proposition de laisser la biodiversité s'exprimer vient au fur et à mesure de l'accompagnement du jardin. C'est du cas par cas. Il n'y a rien de formalisé avec le client et l'approche est évolutive.

Pour laisser la végétation spontanée s'exprimer, je réalise la sélection de la flore en amont, dès le stade plantule. Les clients découvrent alors de nouvelles floraisons. En général, c'est très bien accueilli et j'explique ensuite ma méthode. Par la suite, j'interviens si besoin, en fonction du ressenti du client. Je pratique surtout cela dans les espaces de classe 2 (espaces sauvages, peu jardinés), plus rarement en classe 1 (espaces horticoles, de prestige).

De manière générale, il n'y a pas d'intervention systématique, la flore spontanée s'intègre de fait et cela ne choque pas.

• Quels conseils apportes-tu pour la gestion des zones en herbes ?



Je propose de différencier la hauteur des zones en herbe : de la zone de tonte rase à la lisière le long des haies.

Pour le gazon de loisir, je propose le mulching afin de maintenir un milieu riche qui favorise les graminées, voire des intrants organique, du compost... La tonte se fait autant que nécessaire.

Pour la pelouse haute, je pratique la tonte à 10 cm, avec un export systématique pour plus de floraison.



Ensuite, pour les lisières et la prairie (grands jardins), je fauche une ou deux fois par an. Cela permet de valoriser les volumes (différenciation des hauteurs, des masses pour un jardin en mouvement), les saisons et surtout la spontanéité, à savoir l'aspect visuel qui détermine l'intervention ou non.

